

Accord du 18 mai 1987
entre le Conseil fédéral suisse et
le Bureau international des textiles et de l'habillement en vue
de déterminer le statut juridique du Bureau en Suisse

RS 0.192.122.632.5; RO 1987 1092

Dénonciation de l'accord

Par note du 21 décembre 2010 le Bureau international des textiles et de l'habillement (BITH), Genève, a dénoncé l'accord du 18 mai 1987 entre le Conseil fédéral suisse et le Bureau des textiles et de l'habillement en vue de déterminer le statut juridique du Bureau en Suisse (Accord de siège). Le Bureau a cessé toutes ses activités le 31 décembre 2010.

Conformément à l'art. 27 de l'accord de siège la dénonciation prendra effet le 21 décembre 2012.

